



Direction Développement
Économique et Agricole

DECISION N° 06 /2016

De conclure un contrat de location d'habitation

Le Député-Maire de la Commune de Saint-Joseph,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122.22-5°,

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal du 10 avril 2014,

DECIDE

Article 1^{er} : De conclure un bail d'habitation d'une maison sise au 10, rue des Papanges – Vincenzo - 97480 SAINT-JOSEPH
Villa de type 4 (109 m²) sur 2 étages comprenant 1 séjour, 3 chambres, bureau en mezzanine, salle d'eau, WC séparés, cuisine équipée et aménagée, terrasse, garage, cour arborée.

Entre les soussignés :

- **Le Bailleur :** SZYMSKI Pascal et Françoise, 27 avenue de la République
Domaine de La Rivière Bâtiment C2 91290 Arpajon,
représentés par le mandataire gestionnaire,
Agence PROS IMMO, 21, rue du Général Lambert, 97480 – Saint-Joseph,
- **Le Locataire :** La Commune de Saint-Joseph représentée par son
Député-Maire en exercice Monsieur Patrick LEBRETON,

Moyennant le paiement mensuel de **HUIT CENT CINQUANTE T.T.C. (850 €)**

Le paiement du loyer s'effectuera le 1^{er} du mois civil de référence.

Durée du contrat : 3 ans à compter du 1^{er} mars 2016.

Article 2 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Pierre.

Fait à Saint-Joseph, le 29 FEV. 2016
Le Député-Maire,

L'élu(e) délégué(e)


Christian LANDR



AR2016_06
TEL le 29/02/16